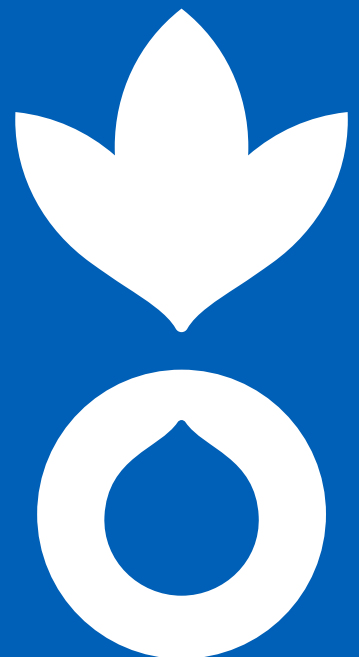


BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SENEGAL



POINTS SAILLANTS

- La concentration en bétail est moyenne à forte
- Les conditions des ressources en pâturage sont insuffisantes à moyenne
- Les conditions des ressources en eau vont de suffisantes à moyenne
- L'état d'embonpoint des petits et grands ruminants est bon
- Maladies signalées : Ecoulement des narines, diarrhée, distomatose, anterotoxémie et toxémie ;
- Les termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz restent toujours favorables
- Les marchés sont ouverts et les interventions étatiques concernent les vaccinations et aliment pour le bétail



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le SAP national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique mise en place combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site geosahel.info.

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent du projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivity) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Cette information est accessible en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.

CONTEXTE

Au Sénégal, l'évènement le plus marquant du pastoralisme durant les mois d'avril et mai 2024 a été le déroulement de la soudure marquée par un déficit fourrager dans certaines parties du pays. Ceci laisse présager une détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en particulier les éleveurs et les agropasteurs.

Après une période de crises pré-électorales à cause des élections présidentielle, le Sénégal est retourné à vivre la normalité de la fin du mois de mars jusqu'à aujourd'hui.

La situation socio-économique est toujours affectée par les conflits internationaux générant l'augmentation du prix des denrées de base (huile, riz, sucre...) exacerbant encore la vulnérabilité des populations.

SITUATION PASTORALE

CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Pendant la période de référence, c'est-à-dire les mois d'avril et de mai 2024, la concentration en bétail va de moyenne (la majorité) à forte, laquelle apparaît polarisée dans les zones de passage et d'accueil des troupeaux. Une concentration très forte a été enregistrée à Dolly (Louga) et Payar (Tambacounda), considérées comme zones de passage, et Gainthe Kaye (Kaolack). Une faible concentration est centralisée principalement dans le centre-nord du pays (Saint Louis, Louga et Matam), probablement causée par les départs en transhumance, ainsi que sur le site de Kothiary (Tambacounda). Des cas de concentration de bétail très faible ou absent sont cependant limités aux sites de Ndiayagal (Saint Louis), Keur Momar Sarr et Darou Mousty (Louga).

Dans la même période, les principaux mouvements enregistrés sont au total trois et ont pris la direction nord vers le centre et/ou sud du pays, nord-est en direction centre-est, vers la frontière avec la Mauritanie et, de là, sont partis des troupeaux en direction du centre-est. En outre, nord-ouest vers le sud, centre-ouest vers le sud et, enfin, un bref déplacement du centre-ouest vers des zones plus centrales.

Plus précisément, un départ massif de Galoya (Saint Louis) vers le Mali a été enregistré.

En analysant en revanche les typologies arrivées, des arrivées massives ont été signalées à Younouféré (Matam), partis respectivement de Niassanté et de Dodel (tous deux appartenant à la région de Saint Louis). En avançant vers le sud, nous rencontrons le site de Dolly, qui a vu arriver des troupeaux partis de Niangal-Bokhol (Saint Louis), Nakou Gayenir Téssékéré et Dahra Thiamène (tous deux situés à Louga). Au Pass Koto, Tambacounda, il y a des arrivées de Keur Momar Sarr (Louga) et, toujours dans la région de Tambacounda, le site de Balla a accueilli des arrivées de Keur Momar Sarr (Louga) et Nabadji Civol (Matam). D'autres arrivées massives ont été enregistrées à Darou Mousty, partis des régions limitrophes de Diourbel et Thiès, et enfin à Gainthe Kaye (Kaolack) partis de Diourbel et Darou Mousty (Louga). Parmi les arrivées précoces signalées, dans la région de Matam, précisément à Bondji, se sont rencontrés des déplacements provenant respectivement de Nabadji Civol (Matam) et de la Mauritanie. En descendant vers les régions méridionales du pays, dans la région de Tambacounda, des mouvements de troupeaux en provenance de Dodel (Saint Louis) et de Mauritanie ont été observés à Ngabou. En outre, au Pass Koto, les arrivées précoces enregistrées proviennent de Keur

Momar Sarr (Louga). Les dernières arrivées précoces ont été signalées à Gainthe Kaye (Kaolack) en provenance de Darou Mousty (Louga) et enfin à Kere Ayip (Kaolack), par le site de Darou Mousty, dans la région de Louga.

Les participants à la collecte de données qualitatives et quantitatives nous ont également fait remarquer qu'au dans le ranch de Silly il y'a actuellement une surpopulation animale.

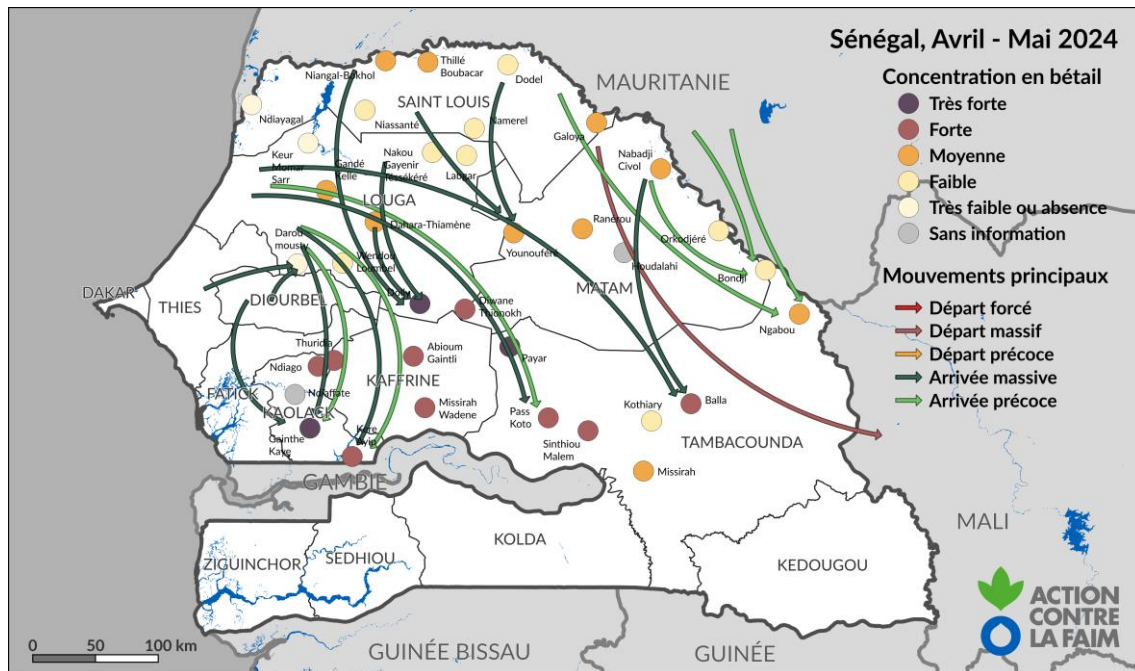


Figure 1 - Concentration et Mouvements entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

RESSOURCES EN PATURAGE

Durant la période d'avril et mai 2024, le taux de couverture de la végétation du sol a subi des changements par rapport à la **période précédente**. Les différences, par rapport aux deux mois précédents de février-mars 2024, sont dues au fait de déroulement I de la saison sèche, marquée par l'absence de précipitations, l'assèchement du tapis herbacé, la perte de feuilles de certains ligneux et de la dégradation du couvert végétal selon différents facteurs. Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire (Figures 2) informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive), et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

La couverture hétérogène du sol suit le gradient sud-nord qui est en rapport avec la situation biogéographique du pays (Figure 2). Les fractions à couverture végétale nulle sont numériquement majeures et limitées à de zones du nord et nord-ouest. En descendant, dans les régions de Saint Louis, Louga, Diourbel, une partie de la région de Thiès et des taches éparées à Matam et, enfin, dans les zones d'accueil, à savoir Kaffrine et Kaolack.

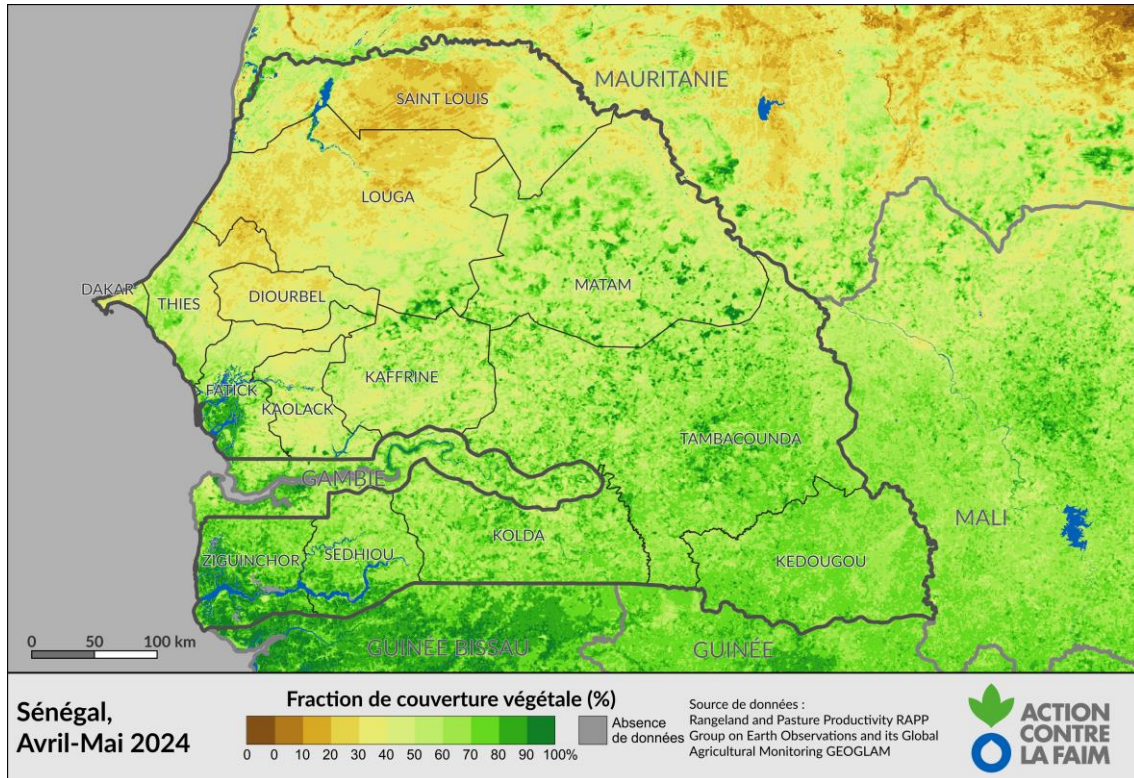


Figure 2 - Fraction de couverture végétale entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

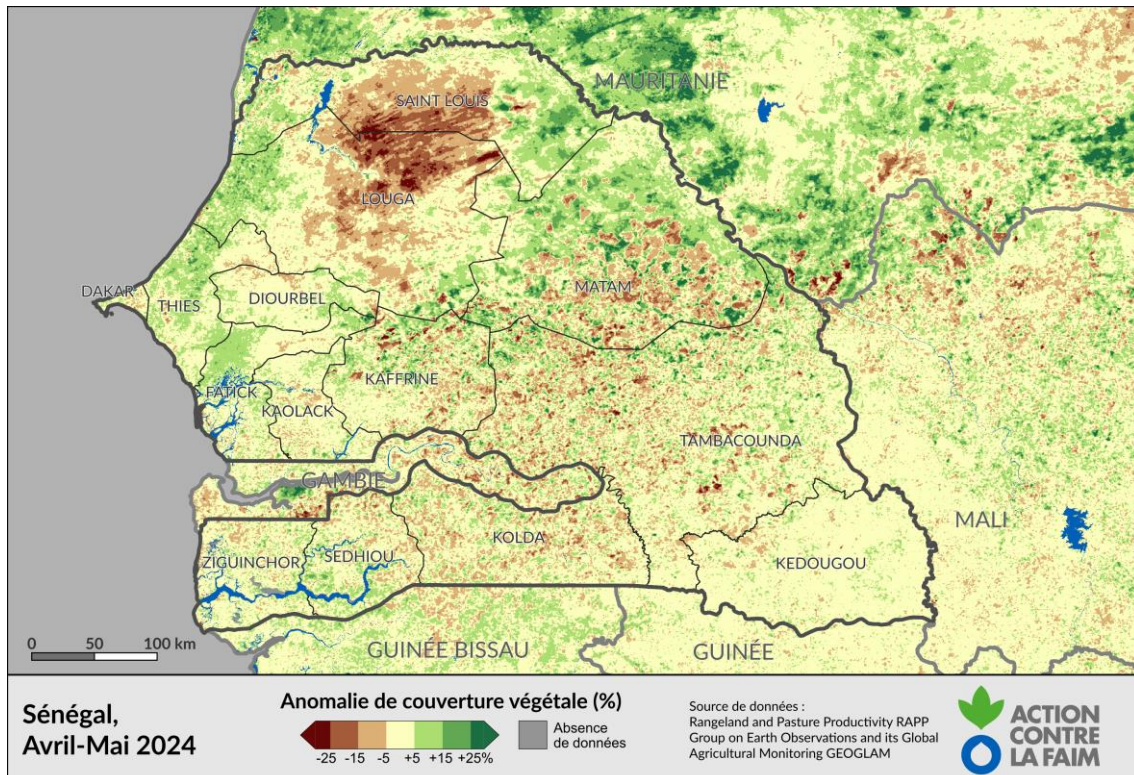


Figure 3 - Anomalie de couverture végétale entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

L'anomalie de couverture végétale sur cette période est moyenne à très faible, avec des déficits localisés (Figure 3). En effet, la zone nord du Ferlo est marquée des anomalies très déficitaires particulièrement remarquable, concentrées sur toute la partie sud-est de la zone du lac de Guiers qui correspond au nord de la zone sylvopastorale. Les autres

espaces en anomalies déficitaires ont des superficies réduites notamment dans les régions de Matam et Tambacounda. Cependant, tout l'espace composé de la partie nord de la région de Matam, le ouest et l'est de celle de Saint-Louis est anomalie positive avec des excès par endroit importants. Les conditions décrites ci-dessus confirment l'avancée de la saison sèche, toujours en cours.

Pendant la période de référence, les conditions des ressources en pâturage (figure 4) vont de insuffisantes, la majorité signalée, à moyenne. Les zones sud du pays sont un situation suffisante à moyenne en correspondance des régions de passage et accueil, Kaolack et Tambacounda. Cependant, des sites ont connu des conditions très insuffisantes, comme Ndiayagal (Saint Louis), Nakou Gayenir Téssékéré et Darou Mousty (tous deux situés dans la région de Louga) et Ndiago (Kaolack). Seuls les sites de Keur Momar Sarr (Louga) et Gainthe Kaye (Kaolack) représentent des cas où la situation en matière de pâturages est très suffisante ; deux sur tout le pays, reflétant, là aussi, les difficultés que la saison sèche implique.

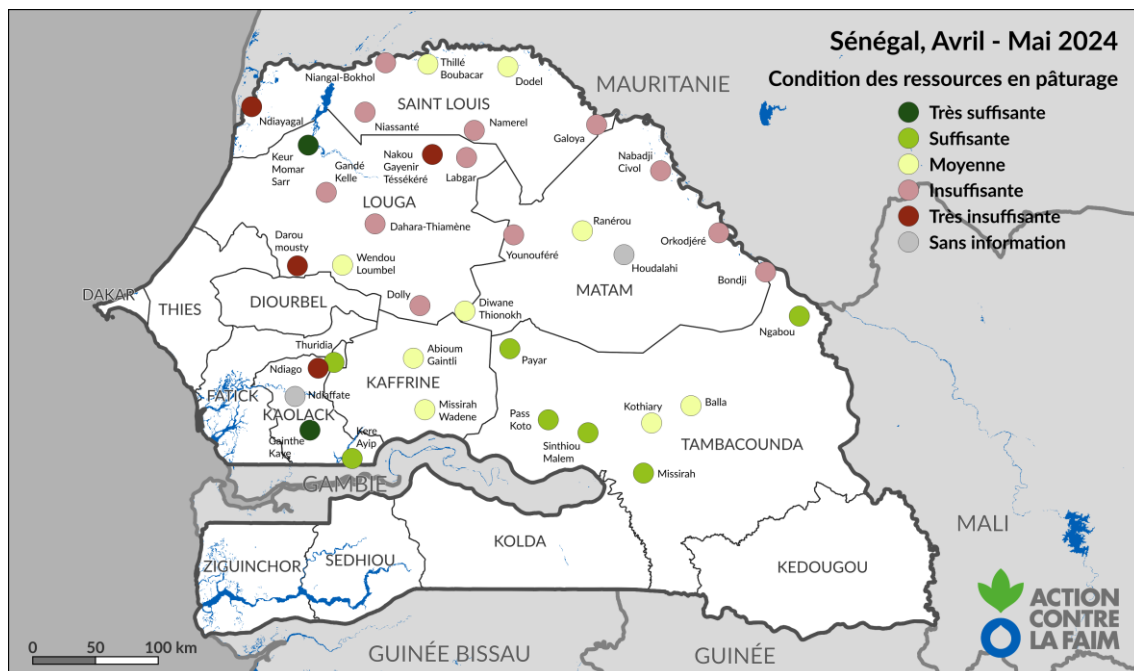


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

RESSOURCES EN EAU

Pendant les mois d'avril et mai 2024 les conditions des ressources en eau (figure 5) vont de suffisante à moyenne. Les conditions très suffisantes ont été enregistrées à Dahra-Thiamène (Louga) et Gainthe Kaye (Kaolack), alors que, au contraire, des conditions d'eau insuffisantes ont été signalées en correspondance des sites de Galoya (Saint Louis), Bondji et Diwane Thionokh (toutes deux situées à Matam) Dolly (Louga), toutes les zones considérées comme des zones de passage en raison de leur position géographique stratégique. Elles sont situées à cheval sur deux régions ou très proches de la frontière avec la Mauritanie, ce qui explique également pourquoi les ressources sont insuffisantes : la présence de nombreux troupeaux

Il faut souligner qu'il n'y a eu aucun cas d'insuffisance.

Contrairement aux conditions de pâturage, les réserves d'eau (figure 5) sont meilleures.

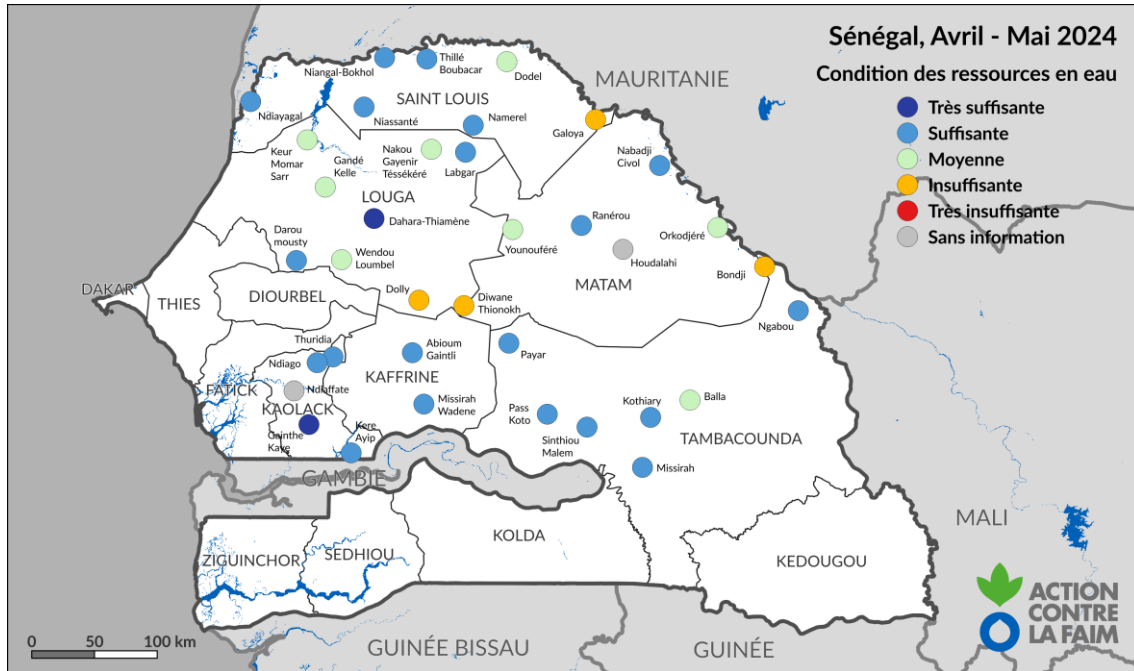


Figure 5 - Situation des ressources en eau enregistrée entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

Les principales ressources d'abreuvement (figure 6) utilisées pendant la période de référence sont les forages, concentrés dans la bande centrale qui descend au nord au sud, les fleuves et lacs, répartis le long des rives du fleuve Sénégal entre la partie nord de la région de Saint-Louis et Matam. Une mare a été signalé à Orkodjéré (Matam) et un puits à Ngabou (Tambacounda).

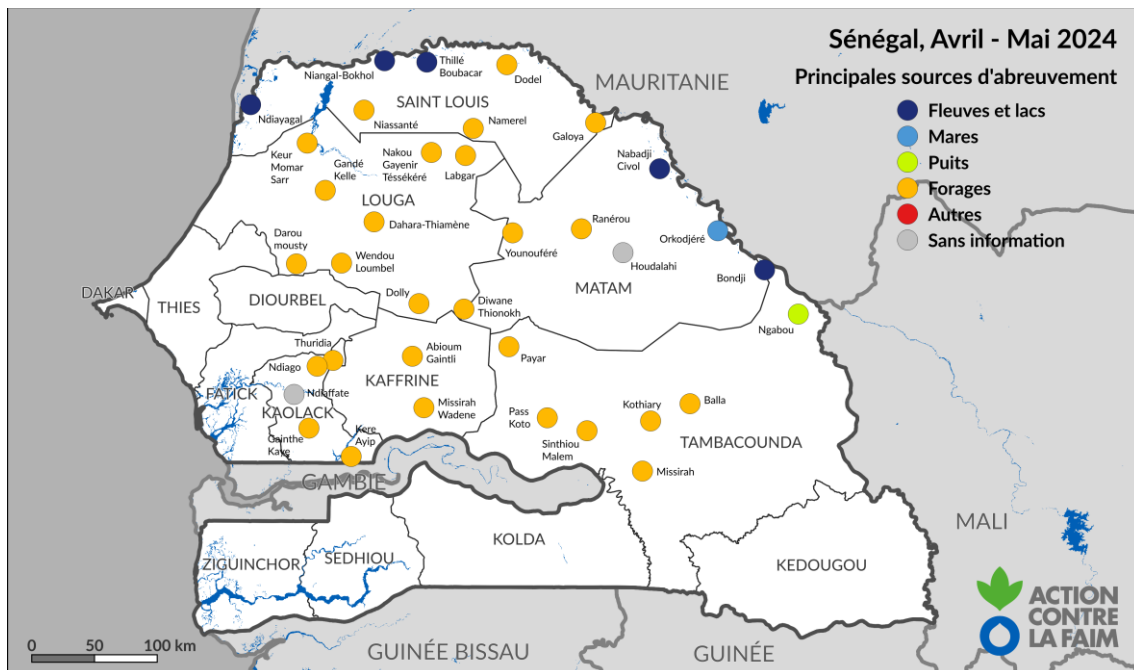


Figure 6 - Principales sources d'abreuvement utilisées entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

FEUX DE BROUSSE

Au cours des mois d'avril et de mai 2024, le pays annonce une situation plutôt positive en termes de signalement des incendies et leur taille (figure 7). Les seuls cas recensés étant circonscrits à la partie méridionale du pays. Plus précisément, un très grand incendie a été relevé à Abioum Gaintli (Kaffrine), trois grands incendies à Gainthe Ayip (Kaolack), Sinthiou Malem et Balla, les deux à Tambacounda. Cette dernière région est particulièrement touchée par les incendies, de sorte que des incendies de petite envergure ont également été coupés sur les sites de Payar et de Koto Pass. Les incendies se sont donc concentrés dans les zones de passage et d'accueil de la transhumance.

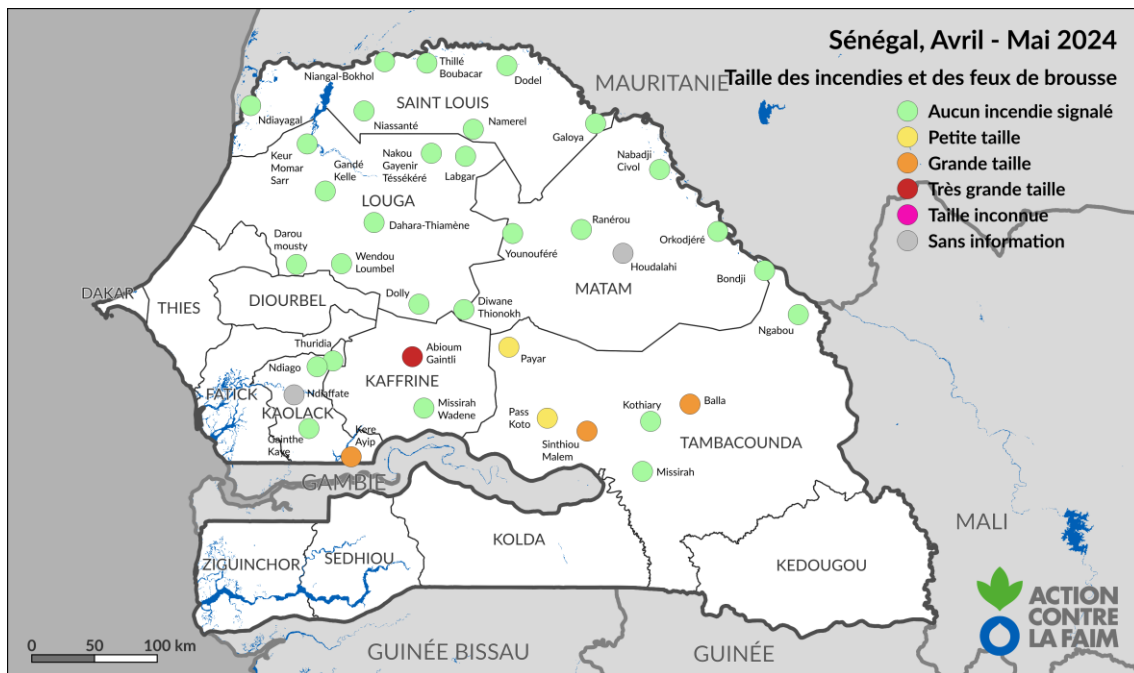


Figure 7 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTE DES ANIMAUX

Pendant les mois d'avril et de mai 2024, l'état d'embonpoint des petits ruminants (figure 8) va de passable à bon. En général, les résultats sont positifs dans tout le pays puisque seulement sur deux sites, Nakou Gayenir Tèssékéré (Louga) et Ndiago (Kaolack), a fait été d'un état critique des conditions.

Au cours de la même période, l'état d'embonpoint des grands ruminants (figure 9) suit les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus.

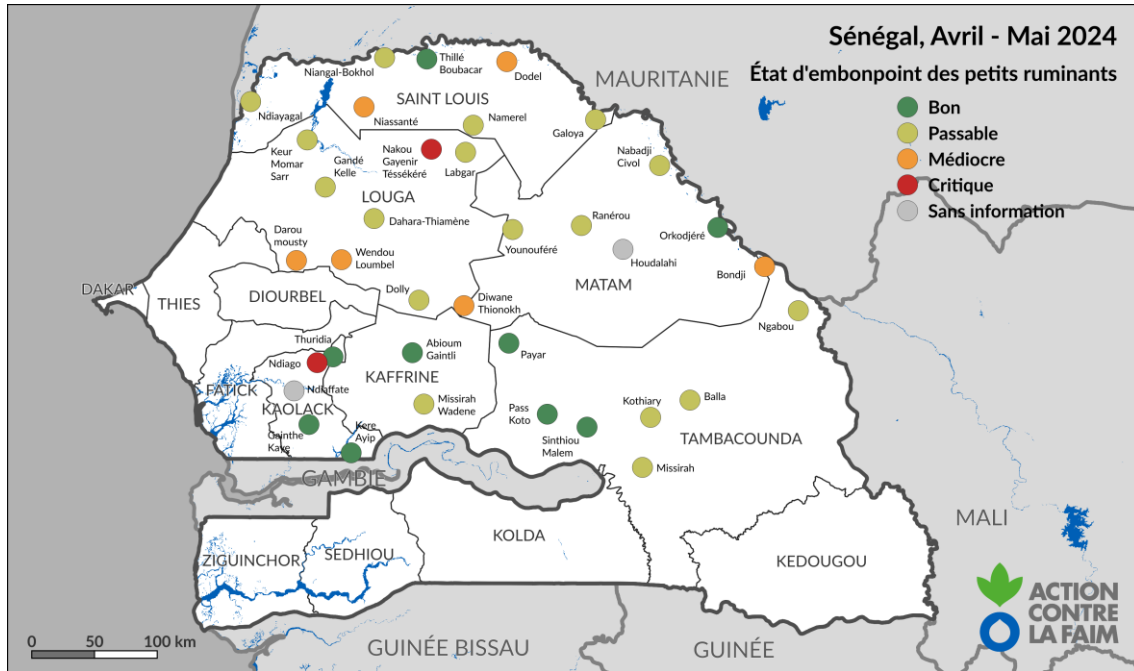


Figure 8 - État d'embonpoint des petits ruminants enregistré entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

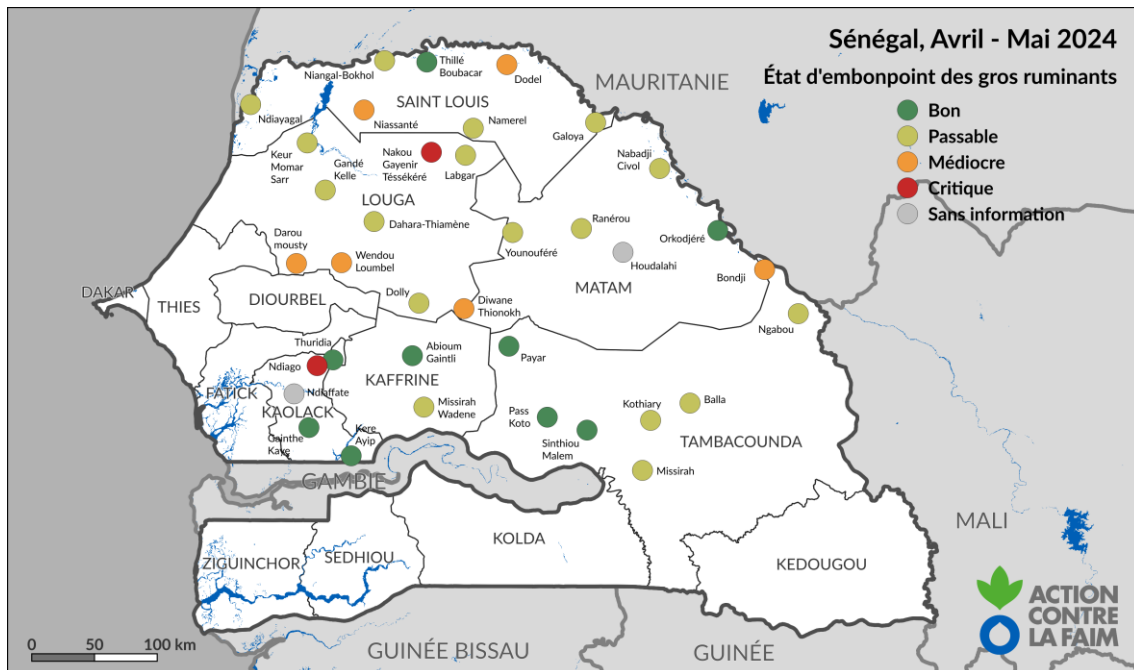


Figure 9 - État d'embonpoint des gros ruminants enregistré entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

Au cours de la période de référence, la présence de maladies (figure 10) n'a été signalée que sur les sites de Thillé Boubacar et Ndiaygal (tous deux situés à Saint Louis), Ranéroou (Matam) et Kere Ayip. Le fait qu'elles aient été enregistrées dans seulement quatre endroits à travers le pays est le signe d'un état positif des troupeaux et d'interventions efficace des campagnes de vaccination. Cependant, les maladies suivantes nous ont été signalées touchant indistinctement les ovins, les caprins et les bovins : écoulement des narines, diarrhée, saffa, distomatose, anterotoxemi et toxemie, cette dernière chez les petits ruminants.

En ce qui concerne les principales causes de mortalité du bétail (figure 11), les cas signalés se limitent aux sites de Gainthe Kaye et Kere Ayip, tous deux situés dans la région de Kaolack, et les causes sont respectivement incendie et maladie. Dans tout le reste du pays, rien ne s'est produit, ce qui montre que les conditions sont bonnes.

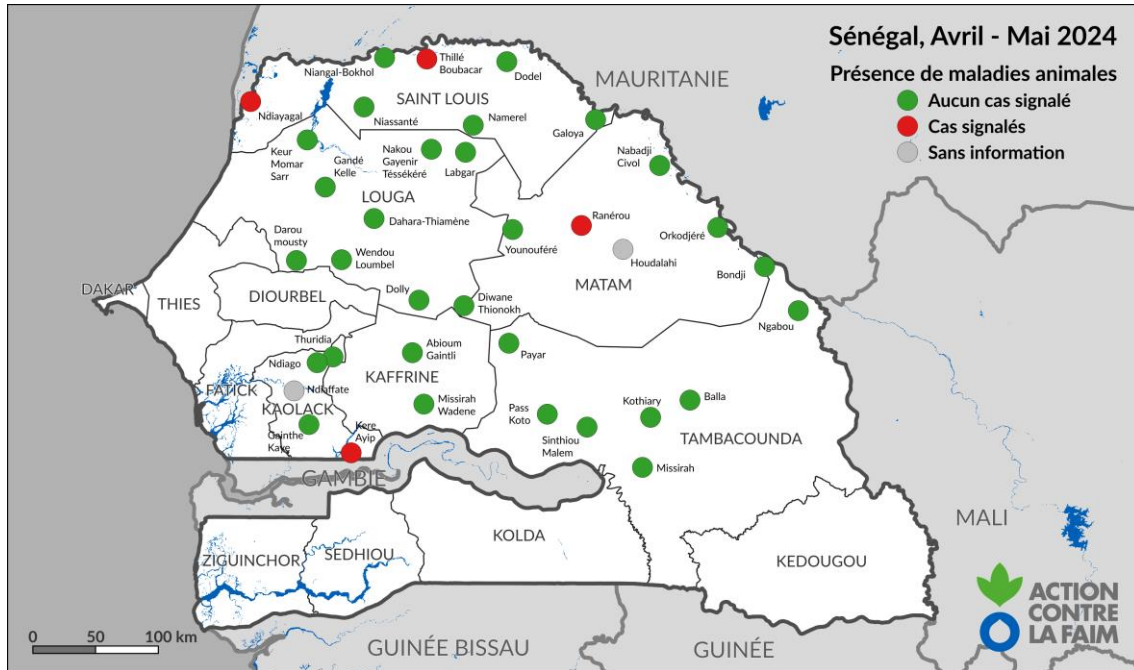


Figure 10 - Présence signalée de maladies animales entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

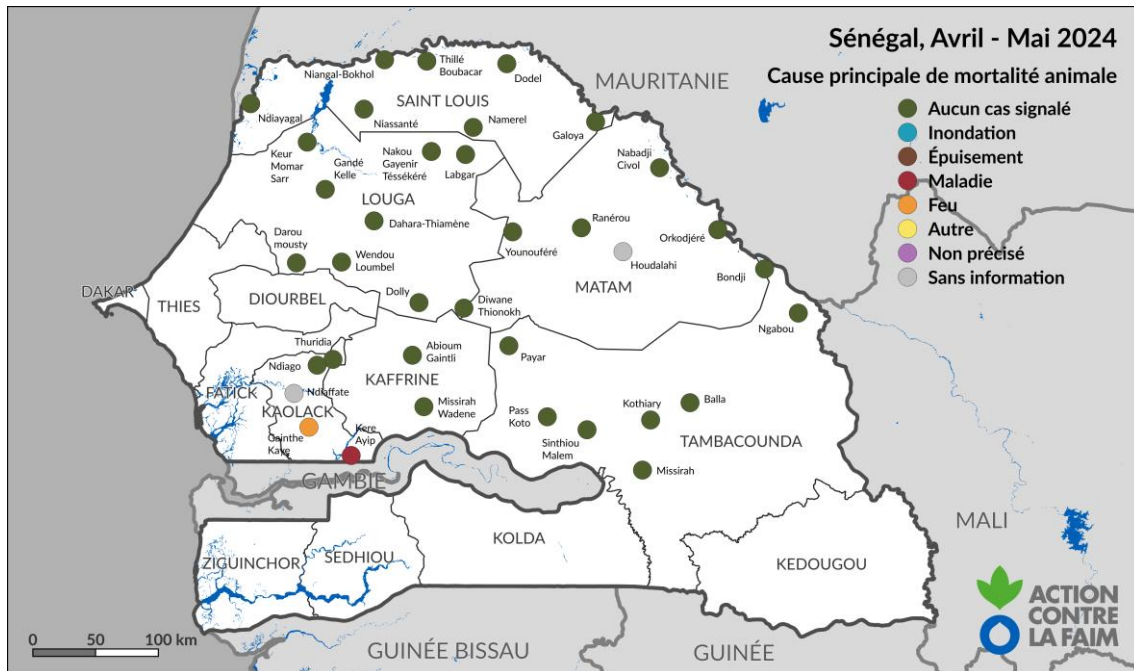


Figure 11 - Causes principales de mortalité animale rapportées entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSECURITE

Au cours de la période de référence, plusieurs vols de bétail (figure 12) ont été enregistrés, polarisés dans tout le pays, du nord (zones frontalières avec Mali et Mauritanie) au sud, en passant par les zones de passage central et d'accueil, la plus forte concentration de cas. Selon les relais, donc des données approximatives, 190 moutons, 61 chèvres, 44 bovins et 1 cheval ont été volés. Les petits ruminants sont les favoris puisqu'ils sont plus faciles à dérober.

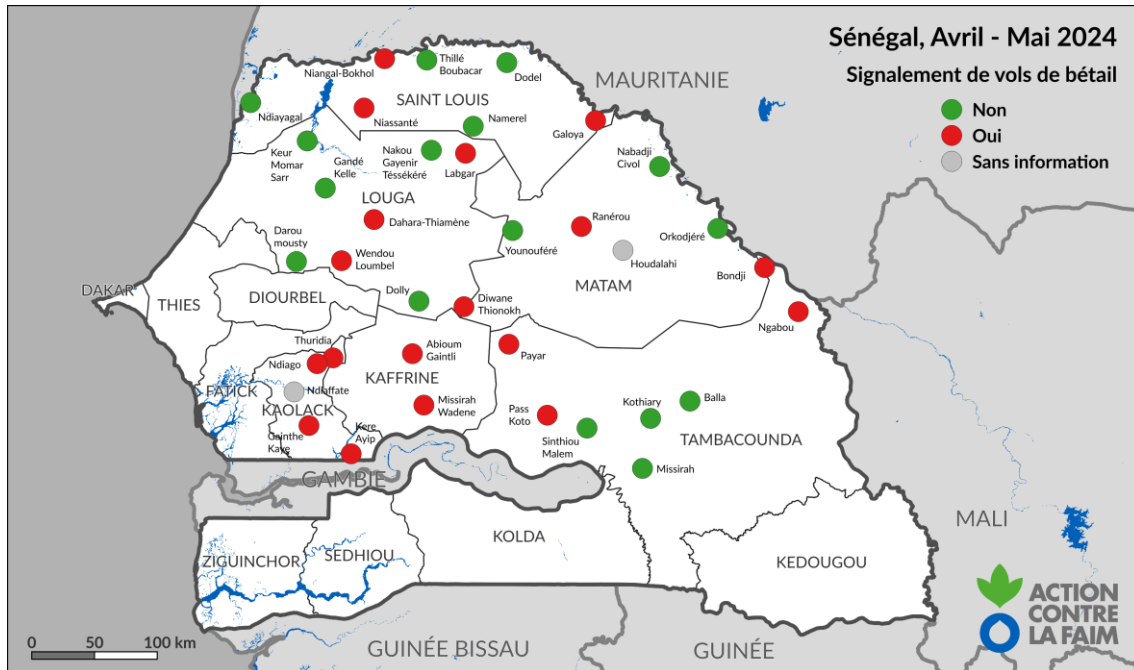


Figure 12 - Vols de bétail rapportés entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

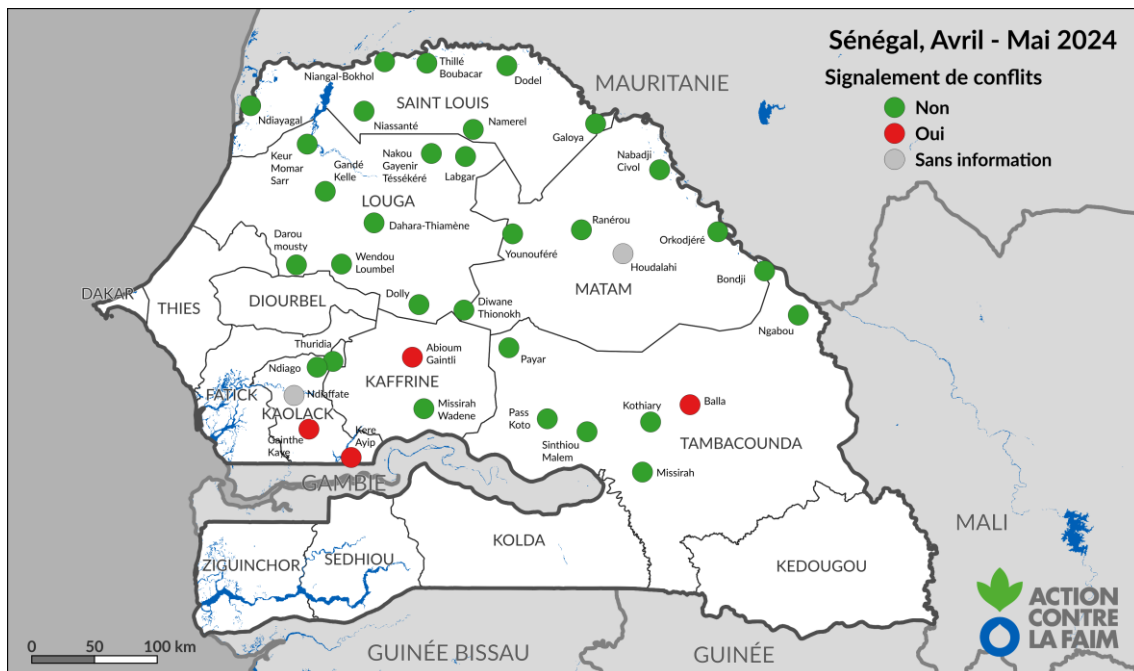


Figure 13 - Conflits rapportés entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

Dans la même période, les seuls conflits enregistrés ont eu lieu dans les zones de passage, comme la région de Tambacounda, en correspondance de Balla, et accueil du pays, c'est-à-dire dans les régions de Kaffrine, avec le site de Abioum Gaintli, et à Kaolack, sur les sites de Gainthe Kaye et Kere Ayip.

Les principales causes de conflit qui nous sont communiquées concernent surtout tensions entre éleveurs et agriculteurs, signalé dans le site de Abioum Gaintli (Kaffrine), situations conduisant à une confrontation physique (Gainthe Kaye, Kaolack) et, enfin, problèmes liés au manque de pâturage (Balla, Tambacounda).

En prenant cela en compte, il devient également plus facile de déduire, malheureusement, la perception de la sécurité que les habitants des zones affectées par les vols et les conflits ont. Les causes de l'insécurité des personnes sont liées à la petite criminalité comme le vol de bétail (indistinctement équidés, bovins, ovins, caprins et, de manière compréhensible, chiens) et, comme on nous l'a signalé, incompréhensions.

ACCES AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITE D'ALIMENT POUR BETAIL

Au cours de la période de référence, le marché est ouvert sur l'ensemble du territoire national, comme le montre la figure 14. Une situation favorable est synonyme d'accessibilité.

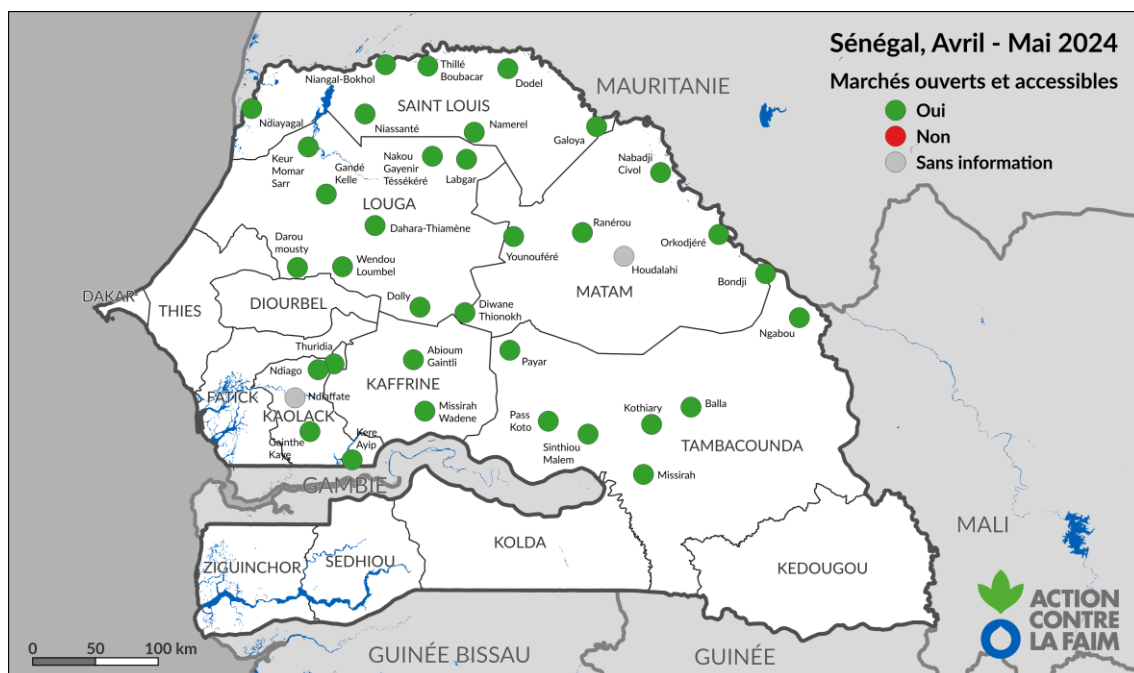


Figure 14 - Marchés ouverts et accessibles entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

En revanche, les appuis au secteur pastoral (figure 15) sont limités à neuf sites sur tout le territoire du Sénégal, par rapport aux zones qui n'ont reçu aucun soutien : Niangal-Bokhol (Saint Louis), Keur Momar Sarr et Darou Mousty (Louga), Ranéro (Matam), Ndiago, Gainthe Kaye et Kere AyipKaolack et, enfin, Pass Koto (Tambacounda).

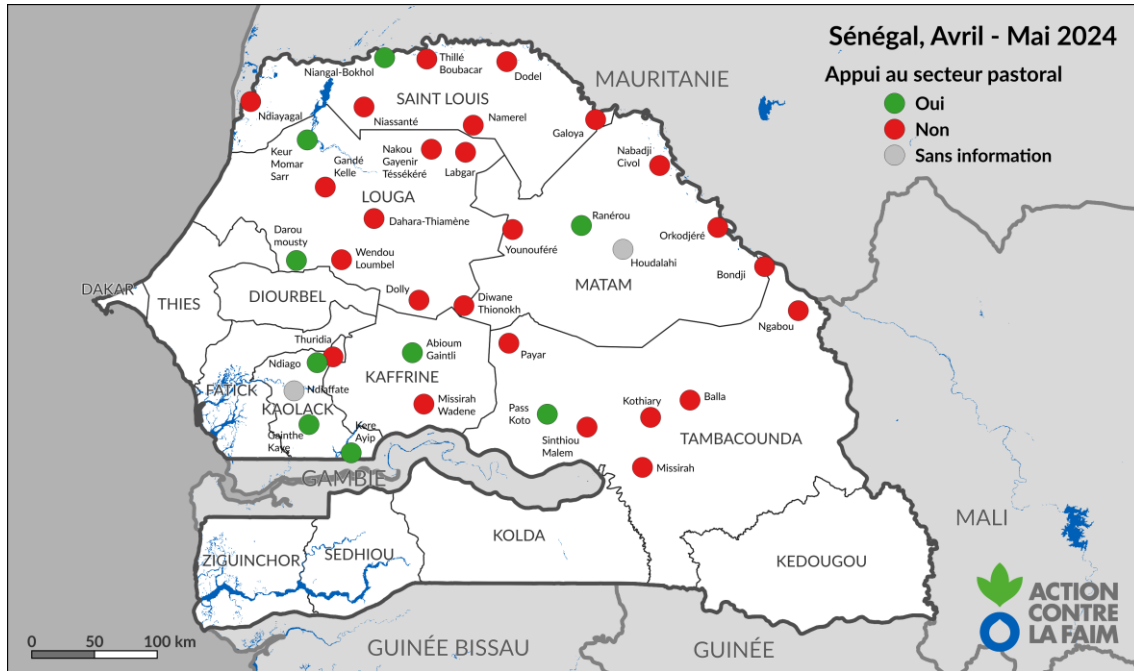


Figure 15 - Zones d'appui au secteur pastoral entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

Les interventions énumérées (figure 15) concernent principalement les campagnes subventionnées de vaccination des animaux (moutons, chèvres 50fr, vaches 100fr), sensibilisations sur les feux de brousse promu par le Service Technique de l'eau et forêts, la distribution des aliments par le Service Technique de l'élevage. La région de Darou Mousty a organisé une campagne de vaccination municipale spécifique pour les chevaux.

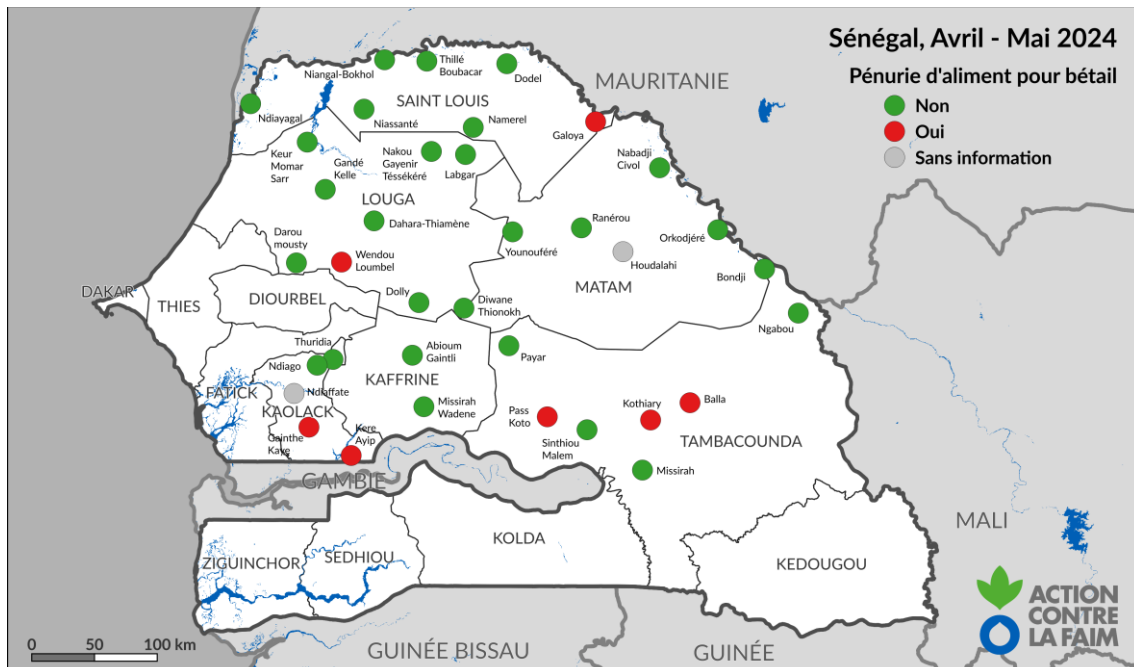


Figure 16 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée entre avril et mai 2024 sur le Sénégal

La situation concernant la disponibilité des aliments pour bétail (figure 16) peut être qualifiée de sommairement positive. Cependant, des lacunes ont été signalées à Galoya (Saint Louis), Wendou Loumbel (Louga), Gainthe Kaye et Kere Ayip (tous deux dans la région de Kaolack), Koto Pass, Kothiary et Balla pour la région de Tambacounda.

PRIX DES MARCHES

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par le relais sentinelles.

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés en avril-mai 2024 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle	
			Mâle 6 mois - 1 an	Femelle	Mâle 1 an - 2 ans	Femelle	Mâle 5 ans - 6 ans	Femelle					Riz	Mil
			FCFA/tête						FCFA/kg				kg/tête	
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	30 000	25 000	100 000	70 000	375 000	350 000	500	235	250	300	750	1 596
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	35 000	30 000	75 000	42 500	350 000	300 000	350	375	300	300	1 000	933
Kaolack	Guinguinéo	Ndiago	40 000	30 000	90 000	50 000	500 000	350 000	400	300		400	1 250	1 667
	Guinguinéo	Thuridia	65 000	42 500	80 000	55 000	350 000	200 000	400	250	300	325	875	1 400
	Kaolack	Ndiaffate												
	Nioro du Rip	Gainthe Kaye	35 000	60 000	60 000	80 000	175 000	300 000	450	375	400	300	389	467
Louga	Kébémér	Darou Mousty	20 000	17 500	80 000	45 000	375 000	300 000	350	300	310	300	1 071	1 250
		Dahara-Thiamène	38 750	27 500	70 000	40 000	325 000	235 000	500	400		350	650	813
	Linguère	Diwane Thionokh	28 000	24 000	55 000	30 000	280 000	185 000	500	225	250	360	560	1 244
		Dolly	25 000	20 000	42 500	32 500			450	300	350	300		
		Labgar	22 500	22 000	72 500	32 000		270 000	500	500	400	250		
	Louga	Nakou G. Tèssékéré	40 000	30 000	85 000	35 000	375 000	260 000	450	360		213	833	1 042
		Wendou Loubel	43 000	34 000	122 000	65 000	420 000	260 000	450	450	400	300	933	933
		Gandé Kelle	30 000	35 000	100 000	70 000	400 000	450 000	400	500		300	1 000	800
Matam	Kanel	Keur Momar Sarr	37 500	32 500	80 000	50 000	600 000	350 000	350	600	600	400	1 714	1 000
		Orkodjéré	50 000	30 000	90 000	45 000	350 000	250 000	450	300	300	300	778	1 167
	Ranerou	Nabadji Civol	35 000	25 000	85 000	50 000	500 000	275 000	450	400	500	300	1 111	1 250
		Ranérou Commune	30 000	25 000	80 000	50 000	400 000	250 000	400	300	300	300	1 000	1 333
Saint-Louis	Dagana	Younouféré	26 000	23 500	70 000	31 000	230 000	171 500	450	400	425	350	511	575
		Ndiayagal (Diama)	35 000	30 000	50 000	40 000	500 000	400 000	400	500		300	1 250	1 000
		Niangal-Bokhol	40 000	30 000	90 000	75 000	500 000	350 000	450	450		350	1 111	1 111
	Podor	Niassanté	40 000	35 000	78 500	68 000	420 000	370 000	350	500	500	250	1 200	840
		Dodel	35 000	45 000	65 000	50 000	450 000	260 000	350	300	400	200	1 286	1 500
		Galoya	35 000	25 000	75 000	35 000	350 000	200 000	350	300	500	250	1 000	1 167
		Namerel	30 000	26 000	85 000	38 000	500 000	280 000	300	400	400	250	1 667	1 250
		Thillé Boubacar	40 000	32 500	75 000	37 500	425 000	300 000	400	450	600	300	1 063	944
Tamba	Bakel	Bondji	37 500	35 000	70 000	45 000	330 000	240 000	500	500	300	300	660	660
		Ngabou	35 000	25 000	55 000	35 000	350 000	200 000	450	300	350	300	778	1 167
	Goudiry	Kothiary	30 000	22 500	70 000	30 000	375 000	275 000	300	300	400	300	1 250	1 250
		Pass Koto	35 000	25 000	65 000	35 000	275 000	165 000	350	230	350	300	786	1 196
	Tamba	Payar	46 000	33 000	89 000	38 500	293 000	275 000	500	200	230	350	586	1 465
		Balla	45 000	35 000	85 000	50 000	345 000	275 000	300	300	350	400	1 150	1 150
		Missirah	62 500	50 000	95 000	60 000	450 000	260 000	500	500	500	400	900	900
		Sinthiou Malem	50 000	37 500	162 500	65 000	500 000	350 000	500	250	248	263	1 000	2 000

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Les termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz restent toujours favorables aux éleveurs presque dans tous les sites de surveillance pastorale (Tableau 1). Seuls les sites de Gainthe Kaye, Kere Ayip et Nioro du Rip (Kaolack), Ranérou (Matam) et Koumpen Toum (Tambacounda) montrent qu'ils se placent juste en dessous du seuil de l'échange minimum acceptable. En détail, le riz : 389kg pour le premier, 556kg pour le second et 560kg pour le troisième, 511kg et 586kg pour les deux suivants. Le millet présente, en certaines zones du pays, des prix plus élevés que les autres céréales comparées.

Tableau 2 - Évolution du prix moyen du caprin mâle par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	32 500	37 500	-13	33 750	-4
Kaolack	41 000	34 583	+19		
Louga	31 639	33 250	-5	29 893	+6
Matam	35 250	38 500	-8	34 000	+4
Saint-Louis	36 429	35 214	+3	29 660	+23
Tamba	42 625	43 406	-2	33 354	+28
Senegal	36 963	37 096	-0	31 531	+17

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En analysant l'évolution du prix moyen des chèvres mâles par région (tableau 2) au cours de la période de référence, les régions de Kaolack et de Tambacounda ont enregistré les prix les plus élevés, soit 41 000FCFA pour la première et 42 000FCFA pour la seconde, respectivement. La raison peut être liée au fait que ces régions représentent une zone de passage, comme c'est le cas pour Tambacounda, et d'arrivée, pour Kaolack. Ces zones enregistrent normalement une forte à très forte concentration de bétail et, par conséquent, une circulation égale des animaux.

Si l'on compare les mêmes régions au cours de la période précédente, c'est-à-dire en février et mars 2024, on constate que les pourcentages de variation sont loin d'être homogènes. Les régions de Kaffrine et de Kaolack, par exemple, ont enregistré une variation de -13% pour la première, donc une baisse, et de +19% pour la seconde, une hausse, la plus marquante par rapport aux régions que, grossièrement, ont connu une baisse : -5% pour Louga, -8% pour Matam, +3% pour Saint Louis, -2% pour Tambacounda. Globalement, le territoire national a accusé un recul de -0%.

Le pourcentage de variation au cours des cinq années précédentes (avril 2019 - mai 2023) est toutefois tout à fait différent. Cette fois-ci, les régions qui ont enregistré le pourcentage le plus élevé sont Saint Louis, +23%, et Tambacounda, +28%, zones de départ et de passage de la transhumance. Dans un contexte comme celui d'aujourd'hui, affecté par l'avancée des changements climatiques, les caprins sont parmi les animaux les plus résilients, car ils s'adaptent à la disponibilité des ressources dans leur environnement et, peut-être, parmi les animaux les plus chers surtout dans les zones les plus vulnérable nord du Sénégal. Les autres régions, en revanche, ont enregistré une relative stabilité avec -4% pour Kaffrine, la seule à connaître une baisse, +6% pour Louga, +4% pour Matam. A l'échelle du Sénégal, en revanche l'augmentation est importante avec +17%.

En ce qui concerne l'évolution du prix moyen de la chèvre femelle (tableau 3), on retrouve plus ou moins la même tendance dans la période de référence que celle de la chèvre mâle décrite ci-dessus. Encore une fois, la région de Kaolack a enregistré le prix le plus élevé, 37 000FCFA, qui n'a d'ailleurs pas changé par rapport à la période précédente en février et mars 2024. Kaffrine a connu une baisse, -8%, tout comme Louga (-7%) et Matam (-3%), tandis que les régions de départ et de passage de la transhumance, Saint Louis et Tambacounda ont enregistré respectivement +5% et +1%. Cependant, au niveau national, les mois d'avril et mai 2024 ont connu une baisse par rapport à la période précédente.

Si l'on compare les données actuelles avec celles de la période quinquennale précédente, toutes les régions ont connu une augmentation. Dans ce cas, les plus fortes sont Saint Louis et Tambacounda et, au niveau national, nous avons une augmentation de +19%.

Tableau 3 - Évolution du prix moyen du caprin femelle par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	27 500	30 000	-8	25 000	+10
Koalack	37 500	37 500	0		
Louga	26 944	29 063	-7	25 563	+5
Matam	25 875	26 625	-3	23 025	+12
Saint-Louis	31 929	30 357	+5	26 561	+20
Tamba	32 875	32 500	+1	27 455	+20
Senegal	30 735	31 368	-2	25 919	+19

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 4 - Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	87 500	82 500	+6	85 000	+3
Koalack	75 000	58 333	+29		
Louga	78 556	81 722	-4	72 953	+8
Matam	81 250	76 000	+7	74 875	+9
Saint-Louis	74 071	70 357	+5	65 186	+14
Tamba	86 438	77 188	+12	65 230	+33
Senegal	79 912	73 986	+8	69 763	+15

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 5 - Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	56 250	55 000	+2	56 000	+0
Koalack	55 500	47 917	+16		
Louga	44 389	52 056	-15	42 271	+5
Matam	44 000	45 000	-2	40 700	+8
Saint-Louis	49 071	48 571	+1	45 314	+8
Tamba	44 813	43 750	+2	39 605	+13
Senegal	47 794	48 457	-1	42 649	+12

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'évolution de prix moyen des ovins suit grossièrement la même tendance (tableaux 4 et 5), car toutes les régions ont aussi connu une augmentation par rapport à la période précédente (février et mars 2024). Pour les deux catégories d'ovins mâle et

femelle la région qui a enregistré le prix le plus élevé est Kaffrine, avec 87000FCFA pour le premier et 56 250FCFA pour le second. Il n'en va pas de même pour les ovins femelles au niveau national, qui ont enregistré une variation en pourcentage de -1%, qui affichent la tendance inverse, une baisse, par rapport à la période précédente. En revanche, les ovins mâles, au niveau national, ont connu une variation de 8 %. Par rapport à la moyenne saisonnière, on note une nette hausse pour les ovins mâles (+33%) dans la région de Tambacounda et +13% pour les ovins femelles situés sur le même territoire régional. Au niveau national, pour les deux sexes, nous avons une variation des prix de +15% et +12% respectivement.

Les raisons de ces fluctuations de prix en faveur d'une augmentation sont dues aux préparatifs de la fête religieuse de la Tabaski (17 juin 2024), qui dès la deuxième moitié du mois de mai provoque l'achat de moutons mâles. La demande sur le marché étant élevée, les prix augmentent. Lorsque les moutons ne sont pas disponibles, les chèvres sont les prochaines à être achetées.

Tableau 6 - Évolution du prix moyen du bovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	362 500	350 000	+4	355 000	+2
Koalack	325 000	343 750	-5		
Louga	396 429	414 857	-4	383 922	+3
Matam	370 000	380 625	-3	262 125	+41
Saint-Louis	449 286	435 000	+3	319 783	+40
Tamba	364 750	372 813	-2	283 554	+29
Senegal	384 938	389 894	-1	321 114	+20

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 7 - Évolution du prix moyen du bovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	325 000	312 500	+4	289 000	+12
Koalack	270 000	250 000	+8		
Louga	288 750	300 714	-4	266 942	+8
Matam	236 625	253 125	-7	168 875	+40
Saint-Louis	308 571	313 571	-2	208 924	+48
Tamba	255 000	247 563	+3	200 559	+27
Senegal	277 470	276 303	+0	220 653	+26

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'évolution des prix relevés pour les bovins mâles (tableau 6), une fluctuation des prix assez inégale, Saint Louis étant la région où le prix est le plus élevé (449 286FCFA). Si l'on compare les données actuelles avec celles de la période quinquennale précédente, toutes les régions affichent une augmentation, les régions de Matam et de Saint-Louis affichant les pourcentages les plus élevés : +40% pour la première et +48% pour la seconde. Au niveau national, en revanche, on a +30%.

En ce qui concerne les bovins femelles (tableau 7), la variation des prix au cours de la période de référence montre une augmentation homogène dans toutes les régions, bien que les chiffres soient faibles par rapport à la catégorie précédente.

En résumé, les régions ayant les prix les plus élevés au cours de la période avril-mai 2024 sont, par catégorie, les suivantes : caprins mâle Tambacounda, caprins femelle Kaolack ; ovins mâle Kaffrine, ovins femelle Kaffrine ; bovins mâle Saint Louis, bovins femelle Kaffrines.

Dans ce cadre, la logique semble souligner qu'il s'agit surtout de régions de départ, comme Saint Louis pour le bétail, de régions de passage, comme Tambacounda, et de régions appartenant aux zones dites d'accueil de la transhumance, comme Kaffrine et Kaolack. Seuls les ovins, mâles et femelles, présentent la même superficie, alors que les autres catégories présentent des territoires différents entre mâles et femelles.

Tableau 8 – Évolution du prix moyen du riz par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/kg)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	425	425	0	320	+33
Kaolack	410	408	+0		
Louga	439	418	+5	333	+32
Matam	438	413	+6	314	+39
Saint-Louis	371	339	+9	322	+15
Tamba	425	406	+5	317	+34
Senegal	419	400	+5	323	+30

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 9 – Évolution du prix moyen du mil par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/kg)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	305	250	+22	256	+19
Kaolack	310	279	+11		
Louga	404	379	+7	306	+32
Matam	350	356	-2	291	+20
Saint-Louis	414	386	+7	360	+15
Tamba	323	319	+1	268	+20
Senegal	362	343	+5	306	+18

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 10 – Évolution du prix moyen du sorgho par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/kg)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	275	238	+16		
Kaolack	325	250	+30		
Louga	385	343	+12		
Matam	381	388	-2		
Saint-Louis	480	475	+1		
Tamba	341	338	+1		
Senegal	375	353	+6		

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Analyse de l'évolution des prix des céréales par région, le riz dans les régions des Louga et Matam révèlent les prix les plus élevés, tandis que le Sénégal a connu 419 FCFA/kg (+5%). L'évolution des prix montre une légère augmentation par rapport à la période précédente, février et mars 2024. Il n'en est pas de même pour la période de cinq ans qui a connu une augmentation significative des pourcentages.

Pour le mil sont Saint Louis (414 FCFA/kg, +7%) et Louga (404 FCFA/kg, +7%). Matam est la seule région à avoir enregistré une légère baisse : 356 FCFA/kg en février - mars 2024 contre 350 FCFA/kg pour la période de référence, soit une variation de -2%. Au niveau national, la variation est de 343 FCFA/kg à 362 FCFA/kg. Des pourcentages de variation assez élevés pour les saisons précédentes.

Concernant le sorgho, Saint Louis est la région où le prix au kg est le plus élevé, 480 (+1%). Cependant, les régions de Kaolack (+30%), Kaffrine (+16%) et Louga (+16%) ont les pourcentages de variation de prix les plus élevés sur les cinq dernières années.

Les régions de Saint-Louis, Louga et Matam, situées au nord du pays, ne sont pas seulement des zones de départ de la transhumance à la recherche de pâturages et d'autres ressources, mais, en tant que telles, sont également des zones vulnérables en raison de leur situation géographique, proche du désert du Sahara, avec peu de précipitations et, par conséquent, peu de ressources. À la lumière de ce qui précède et compte tenu de la période de référence, c'est-à-dire les mois d'avril et de mai, en pleine saison sèche, la production de ces céréales est donc plus problématique, augmentant ainsi les prix dans ces régions.

Tableau 11 - Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région en FCFA/tête

Région	Avr. - Mai 2024 (FCFA/kg)	Fév. - Mars 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Avr. - Mai 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	300	300	0	260	+15
Koalack	345	325	+6		
Louga	308	305	+1	266	+16
Matam	313	313	0	270	+16
Saint-Louis	271	286	-5	268	+1
Tamba	327	313	+5	274	+19
Senegal	311	307	+1	270	+15

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En analysant l'évolution des prix des aliments pour bétail au cours de la période de référence, il est évident que la région de Kaolack a le prix le plus élevé, 345 FCFA/kg, suivie de Tambacounda et Matam. En termes de variation des prix cependant, à la différence de la période précédente, Saint Louis a enregistré une diminution de -5%. Si l'on compare les données actuelles avec celles des saisons précédentes, on constate généralement une augmentation notable. Le Sénégal, dans les deux cas introduits, présente une augmentation du prix moyen, 311FCFA/kg équivalent à +1% et, par rapport au quinquennat, un +15%.

Kaolack représente une zone d'accueil des troupeaux en transhumance, où la nourriture elle-même est donc très demandée en raison du nombre élevé d'animaux présents. Cela pourrait expliquer pourquoi un tel prix élevé. De même pour la région de Tambacounda, considérée en revanche comme une zone de passage et même si elle joue un rôle d'eau peu profonde, sa position écrasante pour les routes du sud du pays est telle qu'elle augmente le prix de l'aliment, ici aussi très requis.

CONCLUSION

Les conditions environnementales du nord du pays, exacerbées par la saison sèche, poussent les éleveurs à voyager à la recherche de ressources en eau (suffisantes) et de pâturages (insuffisants) vers le centre et le sud du pays, ce qui entraîne une augmentation des prix de l'alimentation et des céréales. L'avènement de la fête nationale du Tabaski mobilise les chefs d'ovins et de caprins dans tout le pays et, là encore, une augmentation des prix, principalement dans les régions de passage et d'accueil de la transhumance. Les conditions et la disponibilité des ressources s'amélioreront naturellement dès que la saison des pluies commencera.

Pendant cette période également, la concentration du bétail s'identifie dans les zones de passage et d'accueil, correspondant aux régions méridionales de Kaffrine et Kaolack.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontalières mais également dans les zones de forte concentration du bétail ;
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales ;
- Poursuivre les campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail ;
- Renforcer les appuis à l'alimentation du bétail en sensibilisant les autorités locales et les partenaires concernés ;
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations ;
- Formation à la médiation en termes de sécurité, à la résolution des conflits ;
- Positionner le matériel de lutte contre les feux de brousse et formation à la sécurité incendie (comment se comporter dans des situations d'urgence telles que celles-ci) ;
- Poursuivre la surveillance pastorale ;
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes du sud du Sénégal, au-delà de la Gambie : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou ;
- Dresser un inventaire de la flore au niveau de la zone agropastorale et ainsi pouvoir surveiller les changements dans les tendances de la végétation résultant du changement climatique, de la déforestation et d'autres activités anthropiques.

INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- www.sigsahel.info pour l'accès aux bulletins
- www.geosahel.info pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – isobalde@sn.acfspain.org
- SCOTTI Laura (ACF-Sénégal) – lscotti@sn.acfspain.org
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – cadiallo@wa.acfspain.org
- LEVY Clara (ACF-ROWCA) – clevy@wa.acfspain.org
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – erfillol@wa.acfspain.org

PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

